

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 18/2012

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 13/02/2012	L'an deux mil douze le vingt trois février à dix neuf heures,
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 17/02/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. <i>Excusé :</i> PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Restructuration et rénovation de l’ancienne Ecole du Centre Demandes de subventions</i>	Madame Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de restructuration et de rénovation dans le bâtiment ancienne Ecole du Centre pour y réaliser des logements conventionnés BBC pour un montant de l’opération estimé à 1 016 600 € HT (travaux + honoraires divers).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes suivants :

- **L’Etat : DETR**, pour l’aménagement de 13 logements locatifs,
- **L’Europe au titre du FEDER**, fiche action 3.6 : amélioration de l’efficacité énergétique en matière d’équipements, de bâtiments et de l’organisation des transports de marchandises,
- **La Région Franche-Comté**, au titre de l’appel à projet **EFFILOGIS** pour les logements conventionnés sociaux (phase travaux).

Le Conseil Municipal demande l’autorisation de commencer les travaux avant intervention des décisions attributives de subventions.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l’opération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 23/02/12  
Publiée le 23/02/12

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

